

# **LA CERTIFICATION DES ENTREPRISES EN MATIERE DE QUALITE**

C'est une reconnaissance attestée, par le Ministère chargé de l'industrie agissant en tant qu'organisme certificateur, de l'efficacité du système qualité mis en place par l'entreprise. Cette certification est établie suivant le référentiel constitué de la norme internationale (série ISO 9000) éditée par l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) et homologuée en tant que norme marocaine (NM ISO 9000).

## **La procédure de la certification NM ISO 9000 :**

### **1- Dépôt de la demande :**

Une demande de certification doit être déposée auprès du Ministère chargé de l'industrie. Si la demande est recevable, une équipe d'auditeurs sera désignée et l'entreprise en sera informée.

### **2- Réalisation de l'audit :**

Cette opération s'effectue de la manière suivante :

- Envoi du rapport d'audit au Ministère chargé de l'Industrie qui le transmet au Comité d'Assurance Qualité
- Transmission de la décision
- Attribution du certificat
- Publication au bulletin officiel.